

Communiqué

Obtention de la certification Qualité 'Qualiopi'

Vallon-Pont-d'Arc, le 15/04/2021

Au 1^{er} janvier 2022, la certification Qualité 'Qualiopi' sera une obligation pour tous les organismes réalisant des actions de formation, des bilans de compétence, de la VAE et des actions de formation par apprentissage et pour lesquelles ils voudraient bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Un gage de qualité auprès des usagers

Durant 3 jours, le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon, établissement public local de formation relevant du Ministère chargé des Sports et partiellement décentralisé auprès de la Région, a démontré dans le cadre d'un audit réalisé par l'Afnor sa conformité réglementaire au Référentiel National Qualité (RNQ) – Qualiopi.

Après une année sans relâche de travail de l'équipe, l'Afnor nous a décerné ce label pour ces 3 prochaines années. Un audit intermédiaire sera organisé dans 18 mois.

En obtenant le label, le CREPS atteste de la qualité des processus de formation mis en œuvre pour le développement des compétences aux travers de la formation professionnelle et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).



Centre de Ressources,
d'Expertise et de
Performance Sportive



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Contact presse : Alexia THEVEL

Tel. +33 (0)4 75 88 15 18 | mobile. + 33 (0)7 87 34 84 21

Email : alexia.thevel@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr